



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 79 469 021 359

Référence de l'avis : 22 75 A446724 82

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

97 RUE DE BELLEVILLE

75019 PARIS

Numéro FIP : 755 83 58 6862567789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 07/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 75042

3545-020257-0070-0



Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP PARIS 19E BUTTES CHAUMONT
SAID COMBAT
17 PLACE DE L ARGONNE
75936 PARIS CEDEX 19

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 19E BUTTES CHAUMONT
SAID COMBAT
17 PLACE DE L ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19

3545-020257-0070-0

AMSELLEM ANNICK
97 RUE DE BELLEVILLE
75019 PARIS

Somme qui vous est remboursée

322,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022

sur le compte bancaire suivant :
FR45 3000 2006 000X XXXX XXX6 Y52

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

21 706

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 14 79 469 021 359

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : AMSELLEM

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		9 985		
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés (2).....		9 985		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	999		
Pensions alimentaires perçues.....		4 800		
Abattement spécial de 10%.....	-	480		
Salaires, pensions, rentes nets.....		13 306		13 306
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....		6 796		
Abattement (6).....	-	3 398		
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....		3 398		
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal				3 398
BNC pro., régime spécial, déclarés		5 961		
Abattement (6)	-	2 027		
BNC pro., régime spécial, nets		3 934		
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal				3 934
Revenu brut global.....				20 638
CSG déductible.....				269
Revenu imposable				20 369
Revenus au taux forfaitaire		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				20
REDUCTIONS D'IMPOT (15)				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants		Montant déclaré		
Montant de la réduction d'impôt	1		Montant retenu	
Total des réductions d'impôt (20)				0
Impôt proportionnel				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Crédits d'impôt		Montant déclaré		
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	5		Montant retenu	
	3			3
IMPOT NET				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagene sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 14 79 469 021 359

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 2 / 3

>>> Suite de votre avis

Total de l'impôt sur le revenu net

3

PRELEVEMENTS SOCIAUX**Détail des revenus**

Revenus professions non salariées (46)

BASE IMPOSABLE.....

Taux de l'imposition

Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS	PREL SOL
3 398	3 398
3 398	3 398
9,70%	7,50%
330	255

585

Total des prélèvements sociaux nets

Pour information :
 Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine (49) pris en compte
 pour l'imposition des revenus perçus en 2022

231

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2021 dû (53): 3

Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus : 80

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire : 108

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :

191

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus (53):
 Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :
 Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

CSG-CRDS	PSOL
330	255
- 404	- 312
- 74	- 57

131

Solde des prélèvements sociaux 2021 (53):

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
 QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

322

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)

21 706

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)

20

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....
 Heures supplémentaires.....

Déclarées	Déclar. 1
Nettes	1 463
	1 317

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE



>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2020	16 062	16 062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	3 973	3 973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+ 4 052	+ 4 052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	+ 4 114	+ 4 114
Plafond calculé sur les revenus de 2021	+ 4 114	+ 4 114
Plafond pour les cotisations versées en 2022	= 16 253	= 16 253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401